

SA Ets Franz COLRUYT
Edingensesteenweg 196
1500 HALLE

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 SEPTEMBRE 2010
=====

L'an 2010, le 15 septembre, au siège social à Halle, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence de KPMG, Commissaire, représenté par Monsieur Erik Helsen, et en présence des administrateurs suivants : Jef Colruyt, Frans Colruyt, la SA Farik, ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt, la SA Herbeco, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt, François Gillet, la SCRL Delvaux transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux et la SA Anima, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt.

Monsieur le Président invite Monsieur Jean de Leu de Cecil à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs :

Monsieur Luc Duyck et Monsieur Frans Schoonjans.

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires, ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

- Un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au Commissaire et aux administrateurs à la date du 30 août 2010
- Les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée générale a été publiée, à savoir :
 - Le Moniteur Belge du 20 août 2010
 - De Financieel Economische Tijd du 20 août 2010
 - L'Echo de la Bourse du 20 août 2010

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 207 actionnaires détenant ensemble 20.313.852 actions sont présents ou représentés.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des analystes.

Il est demandé à l'Assemblée si ces personnes sont autorisées à assister à la réunion.

L'Assemblée accorde cette autorisation à :

- l'unanimité des voix.

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du Commissaire.
(Ceci tant pour les comptes annuels de la SA Ets Fr. Colruyt que pour les comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt)

Proposition de décision : approbation de ces rapports.

2. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2010.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

- b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt arrêtés au 31 mars 2010.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

3. Distribution du dividende.

Décision de distribuer un dividende brut de 4,48 EUR par action contre remise du coupon n° 12

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

4. Approbation de la répartition bénéficiaire :
Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée générale.

5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe ayant choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la SA Ets Fr. Colruyt qui ont été rachetées par cette dernière.

6. Décharge aux administrateurs. Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs.

7. Décharge au Commissaire. Proposition de décision : donner décharge au Commissaire.
8. Renouvellement du mandat d'administrateur
 - a) Proposition de décision : renouveler le mandat de Monsieur Jozef Colruyt (numéro national : 581018-253-10) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2014.
 - b) Proposition de décision : nommer en tant qu'administrateur Monsieur Wim Colruyt (numéro national : 610728-225-71) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2014.
9. Renouvellement du mandat de Commissaire
Proposition de décision : nommer au poste de Commissaire ou renouveler le mandat de Commissaire de la SCRL KPMG Réviseurs d'Entreprises (B001), dont le siège social est établi à 2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 24D, représentée par Monsieur Ludo Ruysen (00949) (numéro national 560410-203-22, mentionné avec son autorisation expresse), pour une période de trois exercices à partir de l'exercice 2010/2011 au terme de laquelle elle sera rééligible à l'Assemblée générale de 2013. Ceci aux conditions d'honoraires mentionnées dans le document présenté à ce sujet à l'Assemblée générale.
10. Divers

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du Commissaire

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du Commissaire.

Le Président lit le rapport du Conseil d'entreprise du 9 septembre 2010 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été abordées.

Le Président donne des explications au sujet des activités du Groupe Colruyt et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2009/2010 clôturé.

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire sont approuvés approuvée avec

- 20.289.076 voix pour
- 24.776 abstentions
- 0 voix contre.

2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009/2010

a. Approbation des comptes annuels des Ets Franz Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Ets Franz Colruyt de l'exercice 2009/2010 avec

- 20.262.678 voix pour
- 25.634 voix contre
- 25.540 abstentions.

b. Approbation des comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt.

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt de l'exercice 2009/2010 avec

- 20.262.778 voix pour
- 25.634 voix contre
- 25.440 abstentions.

3. Distribution du dividende

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 4,48 EUR par action contre remise du coupon n° 12.

L'Assemblée approuve le dividende brut avec

- 20.309.606 voix pour
- 0 voix contre
- 4.246 abstentions.

4. Répartition bénéficiaire de la SA Ets Franz Colruyt

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

* BÉNÉFICE À RÉPARTIR : 366.226.059,24 EUR

* RÉMUNÉRATION DU CAPITAL :

Coupon n° 12

31.601.847 actions X 4,48 EUR = 141.576.274,56 EUR

Base de calcul :

33.414.490 actions participantes

au 19 décembre 2008

+ 101.379 augmentation de capital au 23 décembre 2009

- 1.968.004 actions propres au 25 juin 2010

+ 53.982 actions propres destinées à la participation aux bénéfices

= 31.601.847 actions

* AFFECTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE : 185.000.000,00 EUR

* AFFECTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE
DIVIDENDE ACTIONS PROPRES : 8.574.818,56 EUR

* AFFECTATION À LA RÉSERVE LÉGALE : 1.373.685,45 EUR

* TANTIÈMES : 3.626.700,00 EUR

* PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2009/2010 25.798.043,89 EUR

* BÉNÉFICE À REPORTER : 276.536,78 EUR

* TOTAL : 366.226.059,24 EUR

Le Président explique en outre qu'au niveau du groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 25,80 millions EUR aux travailleurs des sociétés du Groupe Colruyt en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation aux bénéfices au niveau du groupe est maintenant reprise sous la rubrique « frais de personnel » des comptes annuels consolidés (voir la note n° 8.6 aux comptes annuels consolidés dans le rapport annuel 2009/10, page 75).

L'Assemblée générale décide d'approuver la proposition de répartition bénéficiaire avec :

- 19.370.669 voix pour
- 922.443 voix contre
- 20.740 abstentions.

L'Assemblée générale approuve la mise en paiement du dividende ordinaire contre remise du coupon no 12 aux guichets des institutions financières à partir du 01/10/2010.

5. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe ayant choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 4 ci-dessus, se fasse sous la forme d'actions propres de la SA Ets Fr. Colruyt.

Le Président explique que la SA Ets Fr. Colruyt a racheté des actions propres, après autorisation de l'Assemblée générale. Il s'agit au total de 1.968.004 actions propres.

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale l'autorisation de distribuer 53.982 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions.

L'Assemblée générale accorde l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital sous la forme d'actions propres rachetées par la société avec

- 20.309.606 voix pour
- 0 voix contre
- 4.246 abstentions.

6. Décharge aux administrateurs

Monsieur le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs, avec

- 20.299.856 voix pour
- 8.747 voix contre
- 5.249 abstentions,

pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2009/2010 clôturé au 31 mars 2010.

7. Décharge au Commissaire

Monsieur le Président demande de donner décharge au Commissaire.

L'Assemblée générale donne décharge au Commissaire, avec

- 20.306.583 voix pour
- 2.020 voix contre
- 5.249 abstentions,

pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2009/2010 clôturé au 31 mars 2010.

8. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a) Proposition de décision : renouveler le mandat de Monsieur Jozef Colruyt (numéro national : 581018-253-10) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2014

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de Jozef Colruyt avec

- 19.402.592 voix pour
- 906.457 voix contre
- 4.803 abstentions.

- b) Proposition de décision : nommer en tant qu'administrateur Monsieur Wim Colruyt (numéro national : 610728-225-71) pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2014.

L'Assemblée générale approuve la nomination de Wim Colruyt en tant d'administrateur avec

- 19.369.698 voix pour
- 939.898 voix contre
- 4.256 abstentions.

9. Renouvellement du mandat de Commissaire

Proposition de décision : nommer au poste de Commissaire ou renouveler le mandat de Commissaire de la SCRL KPMG Réviseurs d'Entreprises (B001), dont le siège social est établi à 2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 24D, représentée par Monsieur Ludo Ruysen (00949) (numéro national 560410-203-22, mentionné avec son autorisation expresse), pour une période de trois exercices à partir de l'exercice 2010/2011 au terme de laquelle elle sera rééligible à l'Assemblée générale de 2013. Ceci aux conditions d'honoraires mentionnées dans le document présenté à ce sujet à l'Assemblée générale.

Le 25 mai 2010, le Conseil d'entreprise a approuvé le renouvellement de mandat proposé.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de la SCRL KPMG Réviseurs d'entreprises, avec

- 20.006.615 voix pour
- 302.991 voix contre
- 4.246 abstentions.

10. Divers

Aucun point divers n'est avancé par les actionnaires.

Etant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, on passe à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé à

- l'unanimité des voix.

Le procès-verbal est signé par le Président, le secrétaire, les scrutateurs, le Commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

La séance est ensuite levée à 19h00.

Le Président,
Jef Colruyt

Le Secrétaire,
Jean de Leu de Cecil

Les scrutateurs,

Le Commissaire,

Erik Helsen